



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Modèle d'auto déclaration du détenteur

Je soussigné NOM - Prénomdemeurant à

Déclare que : les oiseaux suivants

Espèce	Sous – espèce / Catégorie	Système d'identification	Numéro d'identification	Quantité

sont destinées à un évènement organisé à proximité de la frontière entre la France et la Belgique
organisé le :.....

<u>Lieu d'origine</u> Nom Adresse		<u>Lieu de destination</u> Nom Adresse	
<u>Moyen de transport</u>	Type	Document	
<u>Transporteur</u> Nom Adresse	Activity ID	Pays	

Ces oiseaux :

- ont été détenus dans l'exploitation d'origine sans interruption au cours des 21 derniers jours ;
- les oiseaux ne proviennent pas d'un pays tiers ou, si les oiseaux proviennent d'un pays tiers que les conditions de mise en quarantaine demandées par les règlements européens ont été respectés en ce qui concerne ces oiseaux ;
- ne sont pas transportés depuis, à travers et vers une zone où des mesures ont été prises dans le cadre de la lutte contre un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (grippe aviaire) ou de maladie de Newcastle ou de toute autre maladie répertoriée chez les oiseaux ;

- les oiseaux ne présentent aucun signe de maladie et n'ont pas été en contact avec des animaux manifestement malades ou soupçonnés de l'être sur une période de 21 jours ;
- dans le cas des pigeons, que ces oiseaux ont été vaccinés contre la maladie de Newcastle ;
- dans le cas des psittaciformes, qu'aucun cas de psittacose n'est apparue dans l'exploitation d'origine au cours des 60 derniers jours.

L'auto déclaration doit être signée dans les 48 heures avant le départ et est valable 10 jours après la date de signature. L'original doit accompagner les oiseaux participants lors du voyage aller, de l'événement et du voyage retour.

Je m'engage à respecter les conditions exigées par l'organisateur et la réglementation nationale de l'Etat membre de destination.

Fait à.....

Le

Signature